



RAPPORT GESTION

2024



Préavis 42/2025

Rapport de la Municipalité de Roche sur la gestion et les comptes 2024.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions ;

- ❖ de l'article 93c de la Loi sur les communes (LC) ;
- ❖ de l'article 24 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)
- ❖ des articles 98ss du règlement du Conseil communal de Roche,

la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion 2024, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

Préambule

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des efforts entrepris au cours de l'exercice précédent, tout en apportant son lot de défis et de réussites. Après une année 2023 marquée par des ajustements organisationnels et humains, 2024 a permis de consolider les bases posées et de poursuivre, avec rigueur et sérénité, les objectifs fixés par la Municipalité.

Grâce à une équipe désormais stable et pleinement opérationnelle, les projets en cours ont pu avancer de manière plus fluide, et de nouvelles démarches ont été initiées en cohérence avec le programme de législature. Ce contexte favorable a renforcé la cohésion de l'exécutif et permis une gestion plus dynamique et proactive des affaires communales.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur résilience tout au long de cette période de transition, ainsi que pour l'accueil chaleureux et constructif qu'ils ont réservé aux nouveaux membres de l'équipe administrative. Leur engagement et leur esprit de collaboration ont grandement contribué à la stabilité retrouvée et à la qualité du service public offert à la population.

Sur le plan administratif, l'année 2024 s'est déroulée sans perturbation majeure. Le boursier communal, M. Maio, a mené à bien sa première année complète en poste, assurant un suivi rigoureux des finances communales avec l'appui de notre fiduciaire. Cette stabilité s'est traduite par un bouclage des comptes réalisé dans de bonnes conditions, que nous vous présentons ici en toute transparence.

L'exercice 2024, initialement budgétisé avec un excédent de charges de CHF 194'279.00, se clôt finalement avec un excédent de recettes de CHF 93'297.76. Ce résultat positif témoigne non seulement d'une gestion prudente et efficace, mais aussi de la conjonction de plusieurs facteurs favorables qui seront détaillés dans ce rapport.

La Municipalité a ainsi pu couvrir l'ensemble de ses charges de fonctionnement, assurer les amortissements ordinaires et alimenter deux comptes de préfinancement à hauteur de CHF 700'000, ouvrant la voie à des investissements structurants pour la commune, en cohérence avec les priorités fixées pour la suite de la législature.

Aurélie Tulot, Syndique

TABLE DES MATIERES

1.	Conseil communal.....	6
1.1	Organisation du Conseil communal.....	6
1.2	Sommaire des séances.....	7
1.3	Interpellation, motion et postulat.....	7
2.	Votations et élections.....	8
3.	Municipalité.....	9
3.1	Répartition des dicastères.....	9
3.2	Visite annuelle préfectorale.....	10
3.3	Relations intercommunales et régionales.....	10
4.	Administration générale.....	10
4.1	Greffe municipal.....	10
4.2	Personnel communal.....	11
4.3	Informatique.....	12
4.4	Office de la population.....	12
5.	Bourse communale.....	14
5.1	Analyse des comptes 2024.....	14
5.2	Valorisation des titres et valeurs du portefeuille communal.....	15
5.3	Fond de réserve et fond de préfinancement.....	15
5.4	Indicateurs financiers et ratios.....	16
6.	Aménagement du territoire.....	16
6.1	Révision du Plan communal d'affectation (PACom).....	16
6.2	Plan d'affectation « Les Vernes ».....	16
6.3	Cooridat.....	17
6.4	Agglomération Rivelac.....	17
7.	Voirie, domaines, parcs et jardin.....	18
7.1	Secteur de voirie.....	18
7.2	Déchets.....	18
7.3	GastroVert Private.....	19
7.4	Parcs et jardins.....	20
7.5	Décoration de Noël.....	20
8.	Cimetière.....	20
9.	Domaines et terrains communaux.....	20
9.1	Réfection des chemins AF.....	20
9.2	Forêts.....	20

9.3	Vignes.....	21
10.	Digues et cours d'eau.....	21
10.1	ECF du Haut-Lac.....	21
10.2	Cours d'eau	21
11.	Sociétés locales et sports.....	21
11.1	Festivité du 1 ^{er} Août.....	21
11.2	Jeunesse La Clique.....	21
12.	Travaux et infrastructures.....	22
12.1	Police des constructions	22
12.2	Rénovation de la gare.....	22
12.3	Parcelle 191 – création d’une place de jeux communale.....	22
12.4	Aménagement d’une place de rencontre et convivialité.....	23
13.	Service des eaux.....	23
13.1	SIGE	23
13.2	EPUDEHL	23
14.	Eclairage public	23
14.1	Amélioration de l’éclairage public	23
14.2	illumination du Temple.....	23
15.	Sécurité publique.....	23
15.1	Police.....	23
15.2	SDIS DU HAUT-LAC	24
15.3	ORPC.....	24
16.	Bâtiments communaux.....	24
16.1	Collège des Salines – local jeunesse.....	24
16.2	Transformation du bâtiment de l’ancienne poste.....	24
17.	Police du commerce.....	24
18.	Culture et Tourisme	24
18.1	Musée Suisse de l’Orgue	24
19.	Education et enseignement	25
19.1	Etablissement primaire et secondaire de villeneuve haut-lac.....	25
19.2	Conseil d’établissement.....	26
19.3	Rapport d’activité 2024 – Conseillère école – famille	27
20.	Transports scolaires.....	27
21.	Formation et jeunesse	27
21.1	Crèche.....	27

21.2	Passeport vacances	27
22.	Affaires sociales	27
22.1	Intégration – Classe de français	27
23.	Intégration et qualité de vie.....	27
23.1	Bienvenue chez vous.....	27
23.2	Mérites et distinctions.....	27
23.3	Commission d’animation.....	28
23.4	Sortie des aînés.....	28
23.5	Jubilaires.....	28
24.	Espaces Livres.....	28
25.	Naturalisation.....	28
26.	Roche Info – Bulletin d’information de la commune	29
27.	Culte.....	29
28.	Suivi des vœux de la commission de gestion (gestion 2023).....	30
29.	Liste des abréviations.....	32
30.	Comptes communaux 2024	33
30.1	Tableaux : Comparaisons avec le dernier exercice	33
30.2	Résultat de l’exercice 2024.....	33
30.3	Récapitulation des charges et recettes par nature	34
30.4	Amortissements	34
30.5	Attributions aux fonds de réserve	35
30.6	Prélèvements aux fonds de réserve	36
30.7	Recettes aléatoires.....	36
30.8	Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2023.....	36
30.9	Facture sociale – décompte final 2023	37
30.10	investissements 2024.....	37
30.11	Commentaires par comptes et rubriques.....	38
31.	Conclusions.....	44

Rapport de gestion 2024

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis le 1^{er} juillet 2024, Madame Line Seewer, préside le Conseil communal, assistée par Madame Sarah Deubelbeiss, secrétaire.

Composition du Bureau du Conseil communal au 31.12.2024 :

Président : SEEWER Line (Entente)

1er Vice-Président : NAGLOO Gilles (GDSR)

2ème Vice-Président : DELACRETAZ Christian (Alternative)

Secrétaire : DEUBELBEISS Sarah

Scrutateurs : BORLOZ Cédric (Entente) et LUMBRICI-PREITE Monica (GDSR)

Scrutateurs suppléants : KELLER Christoph (Entente) et HEYRAUD Isabelle (Alternative)

Composition du Conseil communal au 31.12.2024 :

AEBERHARD Marc

IPCJA Albina

AHMEDI Abdulah

JANTET Joana

ALVES Sara

JOAQUIM Tiago

BORLOZ Cédric

JORDAN Angela

BUCHS Raphaël

KELLER Christoph

BUSER Florian

KOEHLER Stéphanie

CASSELLA Antonio

LAMBERT Caroline

CRISINEL Maxime

LUMBRICI-PREITE Monica

DE CARVALHO Raul

MARSONI Lucette

DELACRETAZ Christian

MARTIN André

DELACRETAZ Olivier

MIJAJLOVIC Pascal

DELAVY Olivier

MUSTAFA Valmir

DIVORNE François

NADON Linda

DUFRESNE Emilie

NAGLOO Gilles

DUFRESNE Philippe

PILET-CAILLE Micheline

ECOFFEY Florian

PORTNER Monica

ECUYER Jean-Marc

ROBERT-NICOUD Sophie

FISCHER David

RULESKI Leonid

GERMANIER Sébastien

SCHIAVONE Linda

GUEx Roland

SEEWER Line

GUILLEMIN Jean-Claude

TEIXEIRA Paulo

HEYRAUD Isabelle

WEBER Patrizia

1.2 SOMMAIRE DES SEANCES

Durant l'année 2024, le Conseil communal s'est réuni à cinq reprises. Les 8 préavis suivants ont été déposés, examinés et adoptés :

24 avril 2024

25/2024 Demande de crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDS

12 juin 2024

26/2024 Rapport de gestion 2023

27/2024 Demande de crédit de remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une bh à Chambon

Le 12 juin, pour sa dernière séance avant la coupure estivale et le changement de présidence, le Conseil communal s'est réuni pour une séance "extra muros" à la caserne des pompiers du Haut Lac à Rennaz.

11 septembre 2024

28/2024 Demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illuminations des rues pour les fêtes de fin d'année

29/2024 Modification de l'annexe 1 du règlement communal sur la gestion des déchets concernant les tarifs de la taxe forfaitaire individuelle et entreprise

30/2024 Demande de crédit pour le financement de l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon

31/2024 Demande de crédit pour le financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2ème étape

2 octobre 2024

32/2024 Arrêté d'imposition 2024

33/2024 Demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale au Grand-Cerlet, parcelle 919

34/2024 Création d'un espace de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerlet

4 décembre 2024

35/2024 Budget de fonctionnement pour l'année 2025

36/2024 Demande de crédit d'étude pour le projet scolaire DUO avec la Fondation Dr Combe

1.3 INTERPELLATION, MOTION ET POSTULAT

Néant

2. VOTATIONS ET ELECTIONS

Le bureau électoral a eu à s'occuper, en collaboration avec le Greffe municipal et l'Office de la population, des votations ci-après :

Votation fédérale du 3 mars 2024

Initiative populaire du 28.05.2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »

Initiative populaire du 16.07.2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Votation fédérale du 9 juin 2024

Initiative populaire du 23.01.2020 « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »

Initiative populaire du 10.03.2020 « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »

Initiative populaire du 16.12.2021 « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Loi fédérale du 29.09.2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Votation fédérale du 22 septembre 2024

Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »

Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

Votation fédérale du 24 novembre 2024

Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

Modification du code des obligations (droit du bail : sous-location)

Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

3. MUNICIPALITE

3.1 REPARTITION DES DICASTERES

Les dicastères sont répartis comme suit au sein de la Municipalité au 31.12.2024:

- TULOT Aurélie, Syndique

Dicastère de l'administration générale, des finances et des affaires sociales

Administration générale

Remplaçant : Chavannes Jean-Marc

Finances communales

Affaires sociales, intégration et qualité de vie

Culte

- PORTNER Éric, Conseiller municipal

Dicastère des espaces publics, des domaines et du sport

Remplaçant : Cattin Julien

Espaces publics

Domaines

Sociétés locales et sports

- BLANC Thierry, Conseiller municipal

Dicastère des travaux publics et de l'aménagement du territoire

Remplaçant : Portner Eric

Aménagement du territoire

Travaux

- CATTIN Julien, Conseiller municipal

Dicastère de la sécurité, des bâtiments, de la mobilité, de la culture et du tourisme

Sécurité publique

Remplaçant : Blanc Thierry

Bâtiments communaux

Police du commerce

Transports publics

Culture et Tourisme

- CHAVANNES Jean-Marc, Conseiller municipal et Vice-Syndic pour la législature 2021-2026

Dicastère des infrastructures, des bâtiments scolaires et de l'éducation

Remplaçant : Tulot Aurélie

Collèges et complexe de la Rotzérane

Éducation & enseignement

Infrastructures

Service des eaux (SIGE, EPUDEHL)

Services industriels & Energie

3.2 VISITE ANNUELLE PREFECTORALE

Comme le prévoit la Loi sur les Communes, le Préfet surveille régulièrement l'activité et la gestion des communes de leur district et font rapport au département en charge des relations avec les communes.

Le 4 octobre 2024, le Gouvernement vaudois a annoncé avoir mis un terme et avec effet immédiat aux relations de travail liant l'Etat et le préfet du district d'Aigle. La préfecture aiglonne a été placée sous la conduite du préfet du district Riviera-Pays d'Enhaut et cela jusqu'à la nomination d'un ou d'une nouvelle préfète pour le district d'Aigle.

La traditionnelle visite annuelle de la commune a donc été annulée et la Municipalité est pour l'heure dans l'attente d'une nouvelle date.

3.3 RELATIONS INTERCOMMUNALES ET REGIONALES

Les Conférences des Syndics du district d'Aigle et du Cercle de Villeneuve Haut-Lac ont continué à se rencontrer tout au long de l'année et ont siégé à 4 reprises.

Pour la troisième fois de son histoire, Aigle a accueilli la Journée des communes vaudoises (JCV), le 8 juin 2024. Cette journée, a été organisée par les cinq communes de l'appellation « Chablais AOC » mais auxquelles toutes les communes du district ont été associées et qui a réuni pas moins de 1700 élu·es et employé·es des communes vaudoises ainsi que des personnalités du monde politique et économique du canton.

Les Syndics du Cercle se sont réunis quant à eux rencontrés à 3 reprises en séance ordinaire, dans l'une ou l'autre des communes du cercle.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 GREFFE MUNICIPAL

Au niveau du Greffe municipal, le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 247 lettres municipales (286 en 2024). Le courrier électronique géré par l'administration reste un canal de communication très sollicité et favorisé pour communiquer plus rapidement.

Comme les années précédentes, le travail régulier du Greffe municipal a consisté en :

- la rédaction des procès-verbaux des séances spéciales, des préavis municipaux, de divers rapports et diverses circulaires,
- l'établissement des actes émanant de la Municipalité,
- l'organisation des votations/élections avec la tenue du registre civique, en collaboration avec l'Office de la population
- le traitement des demandes de naturalisation et les décisions d'octroi de bourgeoisie,
- la visite des jubilaires (nonagénaires)
- les relations avec le Conseil communal, la Préfecture et les divers services de l'Etat,
- la mise sur pied des réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité,
- la gestion du personnel communal,
- l'information et la coordination entre les différents services,
- la gestion des publications communales,
- l'établissement du rapport de gestion,
- le classement et la tenue des archives communales,
- la police des constructions.

La Secrétaire municipale continue à participer aux séances du « Groupement des secrétaires municipaux du district d'Aigle » qui se réunit 2 fois par année. Elle représente toujours la commune au sein du comité de l'Association Vaudoise des Secrétaires municipaux.

Les activités de la Bourse communale et de l'Office de la population sont relatées dans les chapitres respectifs.

4.2 PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2024, l'état nominatif du personnel est le suivant :

Greffes municipales		
Mme Rachel DURONIO	Secrétaire municipale	90%
Mme Marina DORMOND	Secrétaire municipale adjointe	70%

Office de la population		
Mme Laure RANZATO Fin des rapports de travail au 31.05.2024	Préposée démissionnaire	80%
Mme Marylaura SLOANE	Préposée	70%

Bourse communale		
M. Jean-Luc CATALDI Fin des rapports de travail au 29.02.2024	Boursier communal démissionnaire	90%
M. Massimo MAIO Début des rapports de travail le 01.05.2024	Boursier communal	100%
Mme Natacha DEFRANCISCO	Employée d'administration	50% dont 10 % pour le Greffe municipal

Service voirie		
M. Olivier DINI	Chef de service	100%
M. Jorge MARTINS FERREIRA	Employé	100%
M. Mathieu CATILLAZ	Employé	80%
M. Damien FOGOZ	Employé	100%

Service des eaux et service technique		
M. Claude SCHNEEBERGER	Fontainier et technicien communal	100%

Conciergerie		
M. Michel LOHRI	Chef de service	100%
Mme Corinne BOLLAT Départ à la retraite au 30.06.2024	Employée	45%
Mme Isabel OLIVEIRA SOARES SILVA Début des rapports de travail le 01.06.2024	Employée	65%

4.3 INFORMATIQUE

La commune a travaillé depuis plusieurs années pour renforcer la cybersécurité de son système informatique et sécuriser au maximum les données des habitants. A l'issue de ces démarches, le label Cybersafe qui récompense les organisations qui ont mis en place une gestion RESPONSABLE de la cybersécurité a été obtenu. Il témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste de la mise en œuvre des mesures concrètes exigées par le Label. Le label d'une validité de deux ans est actuellement en cours de renouvellement.

4.4 OFFICE DE LA POPULATION

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

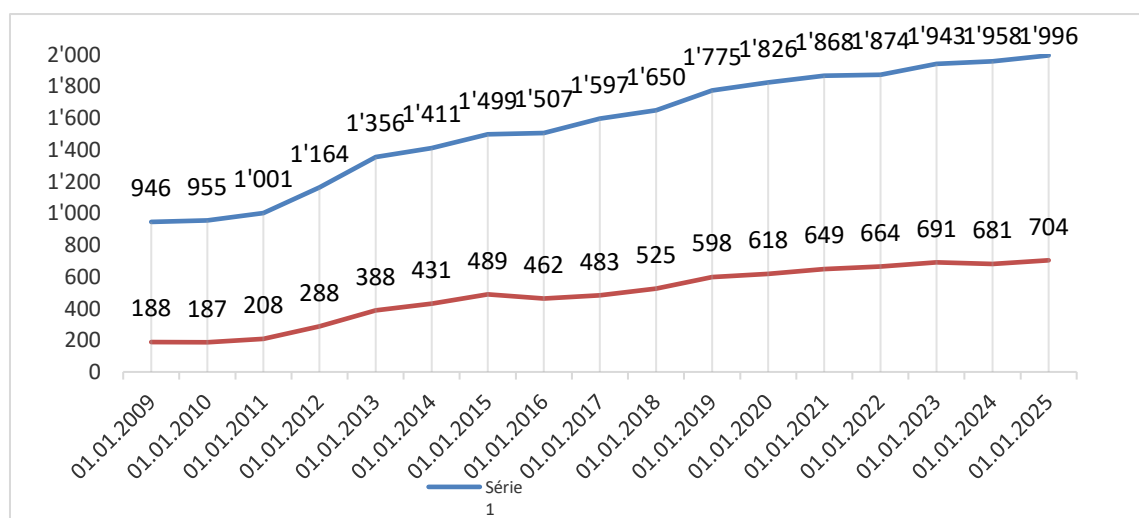
A Roche, il a également pour tâches :

- les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- l'établissement d'attestation diverses
- la commande des cartes d'identité
- la gestion du registre des chiens
- la tenue du registre des inhumations et du cimetière

Evolution de la population – état au 31.12.2024

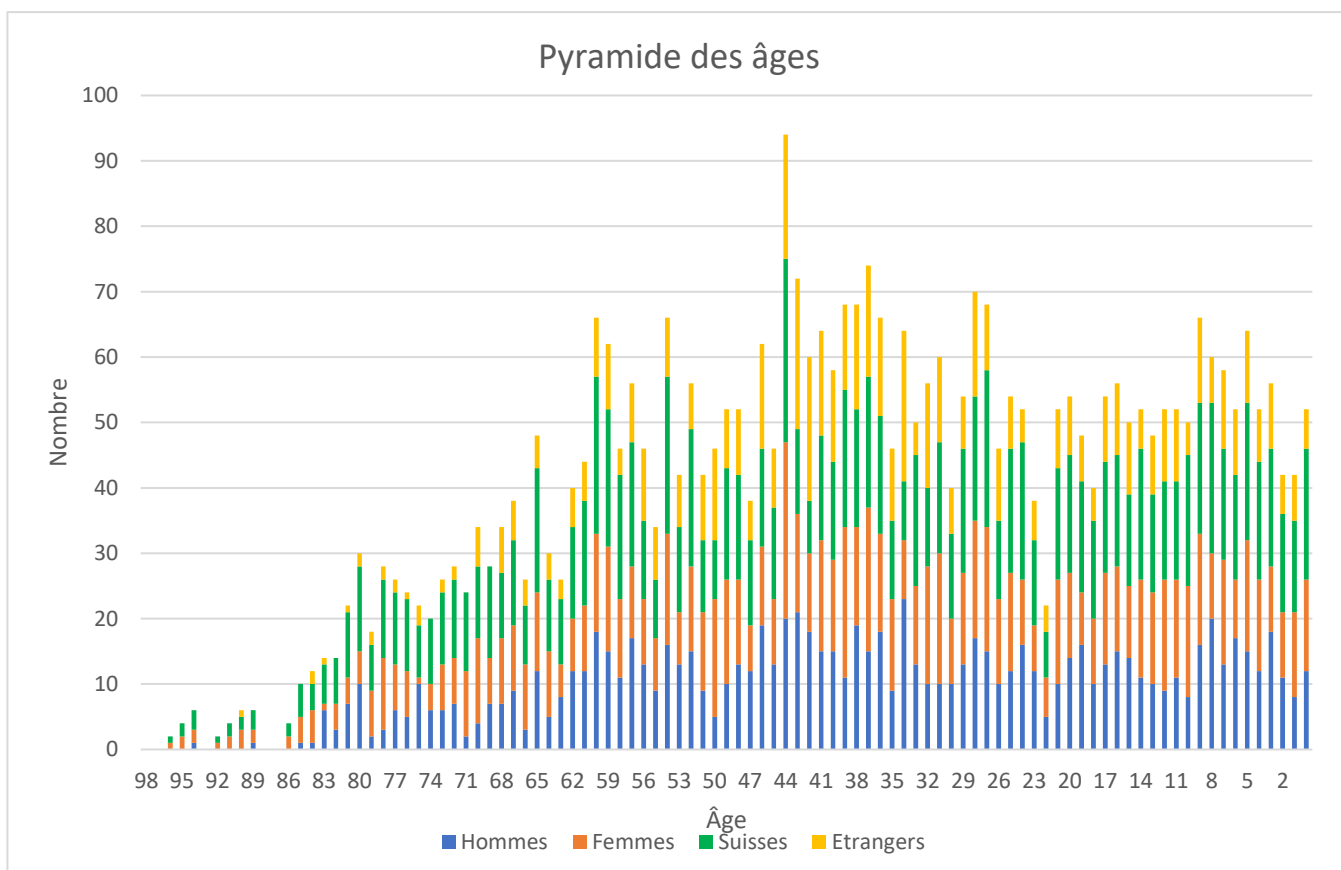
Habitants	1'996 (2023 : 1'958 : + 1.94 %) par rapport à 2023 (soit + 38 habitants)
<i>dont</i>	1'292 (2023 : 1'277) personnes de nationalité suisse 704 (2023 : 681) personnes de nationalité étrangère
Résidents secondaires	15 (2023 : 14)
Nationalités	59 (2023 : 58)
Ménages	857 (2023 : 847)
<i>dont</i>	282 (2023 : 287) ménages avec enfants

Evolution de la population



Evolution de la population

Electeurs suisses	979 (2023 : 947)	
Electeurs étrangers	299 (2023 : 312)	(en matière communale, étrangers en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans)
Mutations	716 (2023 : 573)	(arrivée, départ, naissance, décès, obtention de permis de séjour, mariage, divorce, reconnaissance en paternité, etc.)
dont	301 (2023 : 208)	arrivées
	255 (2023 : 212)	départs
	93 (2023 : 63)	changements de domicile
	23 (2023 : 16)	naissances
	6 (2023 : 23)	décès
	18 (2023 : 10)	mariages
	8 (2023 : 14)	divorces
	5 (2022 : 5)	séparations
	7 (2023 : 22)	naturalisations



Registre des chiens – état au 31.12.2024

Nombre de chiens inscrits 140 (134 en 2023)

5. BOURSE COMMUNALE

Au cours de l'année 2024, le Boursier communal a soutenu la Municipalité dans l'exercice délicat de la gestion du ménage communal et du maintien de son équilibre financier. Comme les années précédentes, outre les opérations quotidiennes liées aux écritures comptables, à la facturation et à la gestion, il a assuré le suivi trimestriel des comptes ainsi que de la trésorerie de la commune.

Il a également participé activement à l'élaboration du budget, à l'analyse des écarts budgétaires et à la préparation des documents nécessaires aux prises de décisions stratégiques. En lien avec **LE FIDUCIAIRE**, qui accompagne la Municipalité pour l'audit et la validation des comptes, il a veillé à la bonne clôture de l'exercice comptable, garantissant ainsi la fiabilité et la transparence des résultats présentés dans ce rapport.

En parallèle de ses missions courantes, le boursier fait partie d'un groupe de travail intercommunal chargé de préparer la transition vers la norme comptable MCH2, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le budget 2026. Cette réforme importante nécessite une préparation rigoureuse qui a débuté dès 2024, tant sur le plan technique qu'organisationnel. Dans ce cadre, le boursier a suivi de nombreuses formations spécifiques afin d'assurer une mise en œuvre fluide et conforme aux exigences légales et comptables.

Son implication dans cette phase préparatoire, combinée à son travail de fond sur les finances communales, contribue activement à renforcer la capacité de gestion de la commune et à anticiper les évolutions à venir.

La Municipalité tient à le remercier sincèrement pour la qualité de son engagement, son professionnalisme et sa précieuse collaboration tout au long de l'année.

5.1 ANALYSE DES COMPTES 2024

Au niveau des finances, l'année 2024, initialement budgétée en 2023 avec un excédent de charges de CHF 194'279.00, se clôt finalement avec un excédent de recettes de CHF 93'297.76 après attribution de CHF 700'000 à des fonds de préfinancements.

Les principaux facteurs expliquant cette différence positive sont les suivants :

- Un retour de péréquation pour l'année en cours de CHF 1'705'850.00, contre CHF 1'501'496.00 budgété (compte 22.452.1), soit un écart favorable de **CHF 204'354.00** ;
- L'activation des charges foncières de CHF 668'598.86 relatives aux préavis des Vernes (inscrites au compte 21.4309.1), ainsi que le prélèvement de CHF 340'784.70 au fonds de réserve «Travaux», conformément aux conclusions des préavis, représentent un produit net supérieur aux charges enregistrées sur la période de **CHF 121'992.51**.
Une charge inférieure au budget pour l'ARASAPE, avec un écart favorable de **CHF 107'198.96** (compte 713.3654.2) ;
- La non-réalisation de certains amortissements prévus au budget, mais finalement non effectués : l'étude du projet scolaire DUO (préavis 10/22), la réfection des chemins AF (préavis 08/22), dont les travaux n'étaient pas terminés en 2024, ainsi que l'étude de la capacité des ponts (préavis 06/22), déjà amortie en 2023. Le tout représente un montant de **CHF 188'745**.

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	ADMINISTRATION GENERALE	CHF 2 108 850.95	CHF 627 878.80	CHF 2 212 955.00	CHF 567 100.00	CHF 2 012 287.28	CHF 684 147.10
2	FINANCES	CHF 943 800.84	CHF 6 870 408.01	CHF 953 447.00	CHF 5 988 496.00	CHF 897 971.35	CHF 6 028 957.39
3	DOMAINES ET BATIMENTS	CHF 1 181 597.74	CHF 1 322 350.32	CHF 2 218 522.00	CHF 2 111 396.00	CHF 1 835 623.41	CHF 1 476 292.43
4	TRAVAUX	CHF 2 350 941.67	CHF 1 320 718.76	CHF 1 487 790.70	CHF 960 826.70	CHF 1 593 560.71	CHF 702 207.83
5	INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE	CHF 1 068 924.72	CHF 7 631.05	CHF 1 112 961.00	CHF 5 500.00	CHF 1 001 684.66	CHF 9 118.35
6	POLICE	CHF 285 087.60	CHF 35 816.51	CHF 286 115.00	CHF 15 000.00	CHF 288 615.76	CHF 38 857.00
7	SECURITE SOCIALE	CHF 1 457 936.37	CHF 5 634.20	CHF 1 576 807.00	CHF 6 000.00	CHF 1 257 378.00	CHF 27 117.60
8	SERVICES INDUSTRIELS	CHF 488 861.97	CHF 488 861.97	CHF 534 000.00	CHF 534 000.00	CHF 491 100.94	CHF 491 100.94
	CHARGES / PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	CHF 9 886 001.86	CHF 10 679 299.62	CHF 10 382 597.70	CHF 10 188 318.70	CHF 9 358 222.11	CHF 9 457 798.64
	DEFICIT / BENEFICE	CHF 793 297.76			CHF -194 279.00	CHF 99 576.53	

Les investissements réalisés en 2024 s'élèvent à CHF 783'088.03 contre une prévision budgétaire de CHF 2'697'500.00. la différence provient en grande partie des chantiers démarrés en fin d'année et qui seront reportés sur l'année 2025 et suivantes (garderie CHF 874'953.00, aménagement des espaces extérieurs CHF 250'000.00, rénovation de l'éclairage communal CHF 387'222.87, Desserte à la Z.I. les Vernes CHF 350'000).

Les principales charges d'investissement ont concerné : une partie des travaux de réaffectation du bâtiment de l'ancienne poste en garderie, la première étape de la réfection des chemins AF, ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.

L'ensemble des amortissements ordinaires a pu être honoré et respecté pour une somme de CHF 555'294.85.

5.2 VALORISATION DES TITRES ET VALEURS DU PORTEFEUILLE COMMUNAL

Valeur au 31.12 de chaque année.

Actions et assimilées	2020	2021	2022	2023	2024
Valeurs au 31.12.	7 596 752.00 CHF	7 833 811.00 CHF	6 832 931.00 CHF	7 965 199.55 CHF	6 537 037.70 CHF
Pertes / Gains	-65 457.00 CHF	237 059.00 CHF	-1 000 880.00 CHF	1 132 268.55 CHF	-1 428 161.85 CHF

Etat réajusté avec la valeur des titres uniquement, hors compte courant.

Malgré une diminution comptable importante de la valeur des titres détenus par la Commune en 2024 (– CHF 1'428'161.85 par rapport à 2023), cette variation ne représente pas une perte financière réelle, mais résulte principalement de réévaluations techniques, notamment liées au fractionnement des actions de Romande Énergie (split) et à l'évolution des marchés. Il est important de souligner que cette baisse de valeur n'a pas impacté le rendement des placements. En effet, les dividendes perçus en 2024 s'élèvent à CHF 254'527.00, un montant quasiment équivalent à celui de 2023 (CHF 247'742.00). Les revenus issus de ces titres demeurent donc stables et fiables.

Aperçu des principaux titres à la Banque Cantonale Vaudoise en 2024

Actions	Dénomination	Revenu unitaire	Revenu brut	Variation de valeur 2024 vs 2023
13 570	Banque Cantonale Vaudoise	4.30	58 351.00	- 339 250.00 CHF
85 400	Romande Energie - split	1.44	122 976.00	- 1 024 800.00 CHF
12 200	Holdigaz	6.00	73 200.00	- 64 660.00 CHF
55	Autres	-	-	548.15 CHF
			254 527.00	- 1 428 161.85 CHF

5.3 FOND DE RESERVE ET FOND DE PREFINANCEMENT

Le résultat 2024 n'a pas été utilisé pour alimenter les fonds de réserve, contrairement aux années précédentes. En effet, ces fonds sont déjà bien dotés et, avec la mise en place prochaine de la norme comptable MCH2, ils seront amenés à être fusionnés, ce qui les rendra moins facilement mobilisables dans leur forme actuelle.

En cohérence avec les principes de MCH2, la Municipalité propose donc d'affecter une partie du résultat 2024 à deux comptes de préfinancement, à savoir :

- CHF 500'000 pour le projet Duo.
- CHF 200'000 pour les travaux de réfection de la salle de la Rotzérane.

Cette affectation anticipée permettra de répartir dans le temps l'impact financier de cet investissement important, et ainsi de limiter les effets sur le budget de fonctionnement de la commune au moment de sa réalisation. Elle s'inscrit dans une démarche de gestion responsable et prévoyante, conforme aux exigences de la réforme comptable à venir.

5.4 INDICATEURS FINANCIERS ET RATIOS

La méthode d'analyse financière applicable aux collectivités publiques se base sur les éléments cités ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

Analyse et suivi de la marge d'autofinancement (MA)

	2020	2021	2022	2023	2024
Marge d'autofinancement	1 661 232.24 CHF	1 242 705.93 CHF	3 349 181.96 CHF	1 653 120.98 CHF	2 032 386.14 CHF
Investissement Net	859 770.00 CHF	115 541.00 CHF	(1 427 051.55) CHF	1 159 428.41 CHF	783 088.03 CHF
Degré d'autofinancement	193.22	53.15	-234.69	142.58	259.53

Le degré d'autofinancement des investissements représente la part des investissements qui ont été financés par les propres moyens de la commune. Un degré d'autofinancement inférieur à 80% représente un gros endettement supplémentaire, entre 80 et 100% il s'agit d'un endettement supplémentaire supportable et à partir de 100%, il y a un remboursement de la dette publique. Toutefois, ce ratio n'est pas significatif sur une seule année et plus la collectivité publique est petite, plus il convient de le calculer sur une période plus étendue. L'analyse des 5 dernières années, montre un degré d'autofinancement moyen très largement supérieur à 100% ce qui démontre une gestion saine des investissements.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 REVISION DU PLAN COMMUNAL D'AFFECTATION (PACOM)

Une séance de présentation du projet de révision du plan d'affectation communal a eu lieu le 3 septembre 2024. L'enquête publique a suivi du 21 août au 19 septembre 2024.

6 oppositions ont été déposées dans le délai d'enquête et 2 remarques. Les opposants ont été reçus par une délégation municipale et le Bureau Repetti pour des séances de conciliation.

6.2 PLAN D'AFFECTATION « LES VERNES »

En correction au rapport de gestion 2023, c'est bien B+C Ingénieurs SA à Aigle qui a été retenu en lieu et place du bureau Herter & Wiesmann (sur la base du préavis 22/2023 validé par le Conseil communal).

À la suite du projet d'étude établi pour fin 2023, un devis estimatif du coût des travaux a été remis à la Municipalité début 2024.

A la demande de la Municipalité, le devis estimatif du coût des travaux intègre des travaux complémentaires, non prévu de base, à la route de desserte figurant au plan d'affectation de la zone. Ainsi, le devis établi tient compte également des travaux d'infrastructures utiles au futur équipement des parcelles contigües en électricité, en eaux claires, en eaux usées, en chauffage à distance, etc.

Le projet de développement de la route de desserte et l'appel d'offres aux entreprises de construction ont été réalisés en 2024.

Le préavis cantonal (DGMR) pour la mise à l'enquête de la route de desserte interne est en cours d'étude. La mise à l'enquête sera réalisée en suivant.

L'établissement du coût des travaux avec le bureau d'ingénieurs civils en charge est en cours.

La coordination et l'établissement de la convention de servitudes mise à jour avec tous les propriétaires fonciers qui s'est poursuivie en 2024 est toujours en cours.

La Municipalité espère que le permis de construire et le préavis au Conseil communal relatif à la demande de crédit pour la réalisation de la route puissent être effectif d'ici à l'été 2025.

6.3 COORIDAT

Il s'agit d'un groupement regroupant les Communes du Haut-Lac (Villeneuve, Noville, Chessel, Rennaz et Roche) pour l'aménagement et le développement intercommunal du Territoire.

Les sujets liés à l'urbanisation, aux zones d'activités, à la mobilité multimodale, à l'énergie et au tourisme entre autres sont traités par le biais d'une séance mensuelle.

Les représentants du bureau du COPIL AggloRivelac, de Chablais Région et le bureau mandataire urbaniste participent à chaque séance.

Les SRGZA et le développement du PDI-PA5 sont les éléments actuels importants.

6.4 AGGLOMERATION RIVELAC

En 2024, les deux principaux dossiers menés par Rivelac, à savoir le Plan directeur intercommunal – Projet d'Agglomération de 5^e génération (PDI-PA5) ainsi que la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) se trouvaient en phase de consolidation (environ 90 séances rien que pour le PDI-PA5). Une première phase de consolidation a été menée en collaboration avec les communes. Par la suite, après la phase d'examen préalable cantonal (concernant le PA et la SRGZA), les deux dossiers ont soumis à l'ensemble de la population dans le cadre de leurs consultations publiques respectives, qui se sont déroulées à l'automne.

Ces projets ont été présentés lors de séances publiques, voire de présentations dans les organes délibérants des communes concernées pour le PDI-PA5. Ces présentations ont également bénéficié d'une couverture médiatique relativement large. Il convient de noter que pour le PDI-PA5, seul le Projet d'Agglomération a été soumis en consultation à ce stade, la consultation publique relative au PDI interviendra dans un deuxième temps.

Parallèlement, le bureau technique d'agglomération a été réorganisé suite au départ de sa directrice au printemps. Un fonctionnement plus horizontal a été adopté, avec la coordination du bureau assurée par M. Johan Grossmann.

Membres du COPIL Rivelac :

M. Pierre-Alain Karlen, Noville — Co-président en exercice
Mme Elise Kaiser, La Tour-de-Peilz — Co-présidente
M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président
M. Didier Castella, Conseiller d'État, État de Fribourg
Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'État, État de Vaud
M. Thierry Blanc, Roche
M. André Blunschli, Attalens
M. Antoine Dormond, Vevey
M. Stéphane Dorthe, Remaufens
Mme Muriel Ferrara, Rennaz
M. Thierry George, Blonay — Saint-Légier
M. Pierre-Alain Maïkoff, Chardonne
M. Savio Michellod, Granges
M. Christian Minacci, Corseaux
M. Marcos Pirès Mendes, Bossonnens
Mme Arianne Rouge, Corsier-sur-Vevey
M. Jean-Luc Sansonnens, Jongny
M. Ludovic Sherif, Veytaux
M. Léonard Studer, Villeneuve
M. Caleb Walther, Montreux

Membres du Bureau du COPIL Rivelac :

M. Pierre-Alain Karlen, Noville – Co-président en exercice dès le 1er juillet 2024
Mme Elise Kaiser, Tour-de-Peilz — Co-présidente en exercice jusqu'au 30 juin 2024
M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-président
Mme Sylvie Cornut, État de Vaud, ad interim
M. Antoine Dormond, Vevey

M. Thierry George, Blonay – St-Légier
M. Christian Minacci, Corseaux
M. Samuel Russier, État de Fribourg
M. Caleb Walther, Montreux

Personnel du Bureau technique d'agglomération :

M. Johan Grossmann – Coordinateur du bureau et chef de projet mobilité
Mme Joy Guardado – Cheffe de projet urbanisme
Mme Emmanuelle Courvoisier-Leite – Assistante de direction
M. Guillaume Guex – Assistant de direction

7. VOIRIE, DOMAINES, PARCS ET JARDIN

7.1 SECTEUR DE VOIRIE

Ce service que nous remercions chaque année pour la qualité de son travail, s'occupe notamment de l'entretien des chemins, des places de jeux, parcs et jardins, du fauchage de toutes les surfaces vertes le long des chemins de la Commune et routes cantonales, de la décoration florale, de l'entretien du cimetière et des berges.

L'hiver est resté très modeste de par ses chutes de neige durant une semaine, néanmoins cela a nécessité une vigilance permanente du service pour le salage durant pratiquement deux mois afin de garantir le maximum de sécurité aux usagers des chemins.

La voirie a effectué plusieurs travaux de sécurisation (pose d'un treillis/clôture le long de la Route des Vernes et sur le pont de l'Eau Froide au niveau des Rafforts). Elle a aussi effectué des travaux pour l'aménagement d'un nouveau concept d'éclairage public (pose d'armoires de commande et de quelques mats d'éclairage).

7.2 DECHETS

Lors de cette année, la Municipalité a été rendue attentive que les taux de couverture du financement de l'élimination des déchets n'atteignaient pas 100%. De ce fait, il a été nécessaire d'adapter le montant de la taxe forfaitaire individuelle adulte et la taxe entreprise. Par la même occasion, à la suite d'une forte augmentation de recours, la Municipalité a également décidé de redéfinir les critères de perception pour la taxe forfaitaire entreprise, soit le nombre d'EPT.

Les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur en 2025 seront :

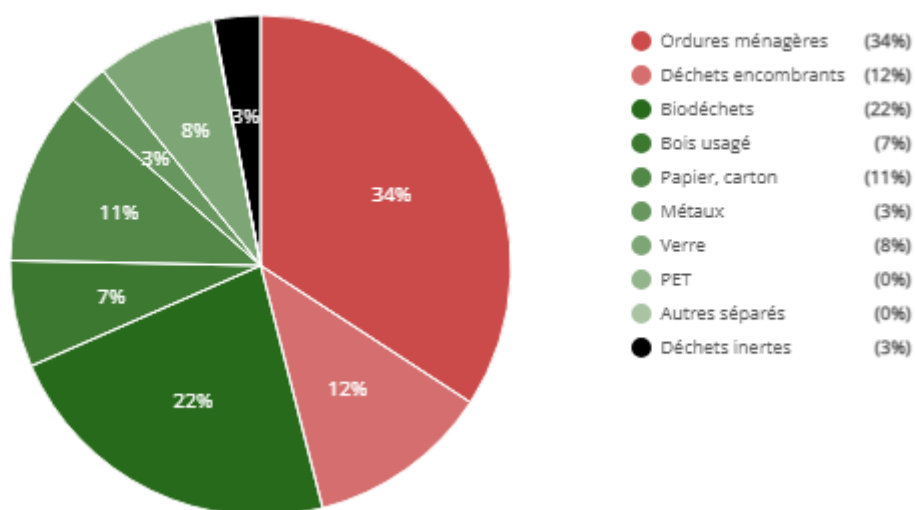
- Montant de la taxe forfaitaire individuelle adulte : CHF 100.- (au lieu de CHF 70.-)
- Montant de la taxe forfaitaire entreprise B : CHF 250.- (au lieu de CHF 100.-)

Quant à la déchetterie, elle est toujours ouverte un samedi sur deux. Une ouverture hebdomadaire est prévue pour le printemps 2025. En quelques chiffres et selon la statistique communale annuelle des déchets urbains, voici la quantité de déchets récoltée sur notre commune.

Déchets collectés	Quantité 2024
Incinérables (ordures ménagères et encombrants)	382.720 t (403.620 t en 2023)
Biodéchets	186.410 t (199.840 t en 2023)
Bois usagé	57.340 t (52.160 t en 2023)
Papier, carton	93.040 t (80.290 t en 2023)
Métaux	22.130 t (15.730 t en 2023)

Verre	64.300 t (62.470 t en 2023)
Appareils électroménagers et électroniques	0.220 t (2.450 t en 2023)
Autres déchets (déchets inertes, capsules à café)	25.590 t (34.244 t en 2023)
Vêtements usagés	20'466 kg (18'638 kg en 2023)

2024 : Répartition déchets en [%]

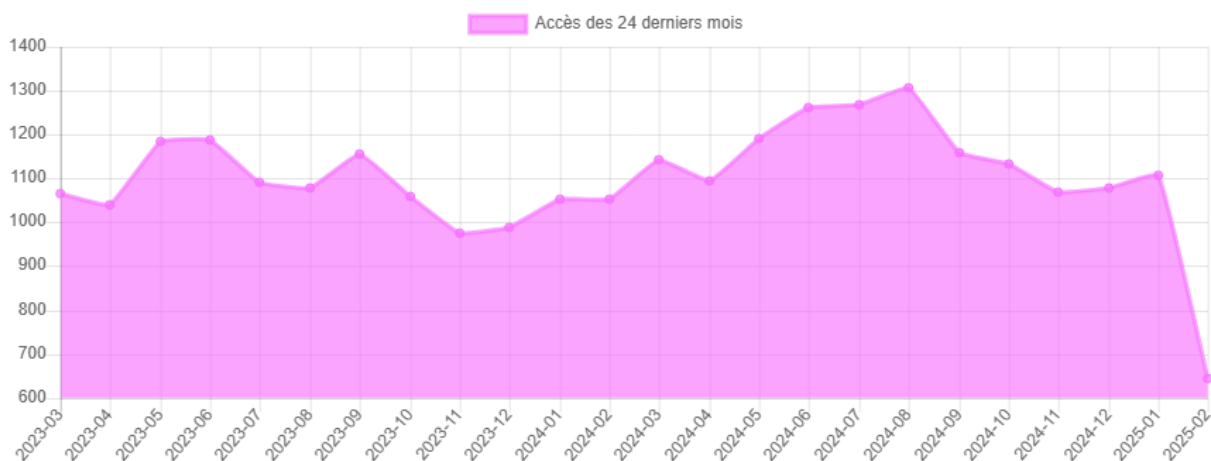


Graphique tiré de la statistique

7.3 GASTROVERT PRIVATE

Sur l'année 2024, 31'320 kg ont été récoltés ce qui donne 15.882 kg par habitant.

Accès des 24 derniers mois





7.4 PARCS ET JARDINS

Un entretien courant est suivi sur nos différents parcs et places de jeux. La voirie favorise des procédés d'entretien manuel tels que brûlage des mauvaises herbes au gaz ou avec de l'huile de coude plutôt que l'utilisation de pesticides. Une zone de verdure n'est pas tendue régulièrement pour favoriser la biodiversité. Un emplacement supplémentaire pour une table a été créé dans le verger sur sa partie supérieure. |

La Commune de Roche, comme les années précédentes, a participé à la campagne «1 Tulipe pour la VIE » orchestrée par l'association L'aiMant Rose. Cette campagne consiste à planter 8 tulipes blanches pour une rose afin de sensibiliser la population sur le fait qu'une femme sur huit est touchée par le cancer du sein. Cet espace situé dans le parc de Haller a été amélioré.

7.5 DECORATION DE NOËL

Le Temple de Roche a été à nouveau illuminé cette période hivernale avec une nouvelle projection lumineuse.

8. CIMETIERE

Rien à signaler.

9. DOMAINES ET TERRAINS COMMUNAUX

Un événement exceptionnel est survenu le 31 juillet 2024. À la suite d'un violent orage, une lave torrentielle est descendue au niveau des Rafforts. Le filet de protection a fait son travail, mais il fut endommagé par cet événement. Dans l'urgence de la situation, la Municipalité a tout de suite entrepris les travaux nécessaires avec l'aval du canton pour remédier à cette situation.

9.1 REFECTION DES CHEMINS AF

La première étape de réfection des chemins AF (chemin 107/206/202) a débuté le 6 novembre 2024 par la réfection du chemin 206. Les chemins 107 et 202 seront fait début 2025 (début des travaux agendés le 4 mars 2025).

9.2 Forêts

Le GFA, mandaté par la commune, s'occupe de l'entretien de nos forêts et suite à la grande coupe effectuée l'année dernière au niveau du chalet du Creux, il n'y a pas de chantier particulier cette année.

9.3 VIGNES

Les vignes de la commune sont travaillées depuis 2020 par M. Adrien Gostelli, vigneron-tâcheron. Nous avons récolté du raisin de qualité. Quantité récoltée :

1'213 kg de Chasselas

1'043 kg de Pinot noir

390 kg de Garanoir

De plus, lors de la treizième édition du Mondial du Chasselas qui s'est conclue 27 juin au château d'Aigle, le vin de la commune "Relais de Berthoudaz" millésime 2023 a été récompensé d'une médaille d'argent ! Avec 88 points, il a été plébiscité pour la franchise de son goût !

10. DIGUES ET COURS D'EAU

10.1 ECF DU HAUT-LAC

En ce qui concerne l'entretien de ce cours d'eau, les trois premières années, celui-ci est financé à 95 % par la DGE-Eau et les 5 % restant à charge des communes (Roche-Rennaz et Noville) et la DGMR (H144) selon la même clé de répartition que la construction de ce canal. Ceci jusqu'à un 2025 y compris.

10.2 COURS D'EAU

L'entretien de l'Eau-Froide se fait par la commune sur les tronçons définis par le règlement d'entretien suite à l'ECF Eau-Froide. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60 % par la DGE-Eau.

11. SOCIÉTÉS LOCALES ET SPORTS

La rencontre annuelle entre la Municipalité et les représentants des sociétés a eu lieu le 6 mars 2025 au carnotzet.

11.1 FESTIVITÉ DU 1^{ER} AOÛT



Les festivités du 1er août ont pu se dérouler devant la maison communale. Mélange subtil de patriotisme, de légèreté et de complicité, cette manifestation a été une réussite. La Municipalité tient à remercier l'USL, les sociétés locales ainsi que les employés communaux pour l'organisation de cette fête. Elle remercie également les représentants des communautés religieuses et Mme la Présidente du Conseil communal pour leurs interventions très appréciées.



11.2 JEUNESSE LA CLIQUE

La Municipalité a participé financièrement à l'achat du nouveau drapeau de la Jeunesse.

12. TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

12.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Une séance hebdomadaire réunit le Municipal-délégué, le Greffe municipal et le technicien communal, afin de coordonner les dossiers et de préparer les objets qui seront portés à l'ordre du jour de la prochaine séance de Municipalité.

Le Greffe municipal, en collaboration avec le technicien communal, sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2024

Nouvelles demandes	14 nouveaux projets (22 en 2023)
Permis de construire délivrés : procédure enquête publique	7 (8 en 2023)
Permis de construire délivrés : procédure dispense d'enquête publique	3 (11 en 2023)
Capteurs solaires	13 (15 en 2023)
Permis d'habiter/utiliser	11 (4 en 2023)
Permis de fouille/dépôt	15 (7 en 2023)
Arrêt de travaux	0 (0 en 2023)
Dénonciation à la Préfecture	1 (1 en 2023)
Autorisation pour abattage d'arbres protégés	6 (10 en 2023)
Emoluments administratifs perçus	CHF 22'326.85 (CHF 26'017.45 en 2023)

Le Greffe municipal a également procédé au suivi courant des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente et archivage des dossiers terminés.

12.2 RÉNOVATION DE LA GARE

Le 25 avril, une séance de présentation publique a été organisée à la salle de la Rotzérane pour exposer à la population les travaux projetés par les CFF. Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation de la zone de parking avec la mise en place d'un parking-relais (P+R et B+R),
- le rehaussement des quais et de leurs accès pour les rendre conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (LHand),
- les travaux sur les voies et les systèmes (ATR) afin de mettre en place un système de conduite plus moderne et permettre une fréquence plus élevée.

Les travaux, en cours aujourd'hui, devraient être achevés à fin 2025.

12.3 PARCELLE 191 – CRÉATION D'UNE PLACE DE JEUX COMMUNALE

Depuis sa fondation il y a quinze ans, le quartier du Grand-Cercllet a vu grandir une nouvelle génération, représentant aujourd'hui 83% des enfants âgés de 0 à 12 ans de notre commune. Cette réalité démographique a poussé la Municipalité à repenser les infrastructures et les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes résidents. Une demande de crédit (P33/2024) a été

déposée et acceptée par le Conseil communal pour la création d'une place de jeux communale sur la parcelle 191.

Les démarches ont été lancées avec les prestataires spécialisés dans le domaine en vue de déposer ce projet à l'enquête publique courant 2025.

12.4 AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE DE RENCONTRE ET CONVIVIALITÉ

Toujours dans l'esprit d'améliorer la qualité de vie des habitants et en prenant également en considération un souhait soulevé à plusieurs reprises par la Commission de gestion, la Municipalité a décidé de mettre en valeur les abords l'étang du Grand-Cercllet et a demandé un crédit (P34/2024), qui a été également accepté, pour l'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité. Ce futur espace sera dédiée au sport, aux loisirs, à la rencontre et au partage.

Ce projet est également réalisé en parallèle à la création d'une place de jeux en vue d'une mise à l'enquête publique courant 2025.

13. SERVICE DES EAUX

13.1 SIGE

Le rapport de gestion du SIGE est disponible sur le site www.sige.ch

13.2 EPUDEHL

Le rapport de gestion et les comptes EPUDEHL 2024 sont annexés au présent rapport.

14. ECLAIRAGE PUBLIC

14.1 AMÉLIORATION DE L'Éclairage public

La Municipalité a sollicité un crédit de CHF 256'000.-TTC pour remplacer les luminaires publics existants par des modèles LED, plus efficaces et économes en énergie (P25/2024). Ce projet a permis de réduire de plus de 50 % la consommation énergétique liée à l'éclairage public. Les nouveaux luminaires ont été préprogrammés selon leur zone, à savoir la route cantonale (RC 780) selon les normes cantonales de sécurité et le centre ainsi que les routes de dessertes, un abaissement de l'intensité lumineuse de 50 % de 20h à 23h, puis de 75 % de 23h à 5h.

14.2 ILLUMINATION DU TEMPLE

Un crédit de CHF 28'014.60.-TTC a été octroyé afin de financer l'installation d'un éclairage du Temple, ainsi que l'illumination des rues à l'occasion des fêtes de fin d'année, conformément à une demande émise par le Conseil communal (P28/2024). L'option retenue pour ce projet consistait en la fixation de projecteurs sur le toit à l'aide de supports sur mesure, garantissant un éclairage harmonieux et discret (4 projecteurs pour la toiture et 8 projecteurs pour les angles du clocher). Un tableau de commande avec horloge intégrée permet une extinction automatique de 23h00 à 5h00, dans une démarche d'économie d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse.

15. SECURITE PUBLIQUE

15.1 POLICE

Les relations avec la gendarmerie vaudoise sont toujours bonnes, le poste de Villeneuve répondant à nos demandes. Un lien privilégié régulier permet d'être réactif à toutes nos demandes.

Pour 2024, concernant la commission de police, elle a délivré 199 ordonnances pénales (49 en 2024), dont 42 oppositions (7 refusées et 35 acceptées) et 300 amendes d'ordres (300 en 2023). Elle a procédé à 3 auditions pour le traitement d'oppositions.

En 2024, la Gendarmerie a intervenu sur le territoire rotzèran pour 442 évènements et 98 service préventifs (vol par effraction, trouble à la tranquillité/nuisance, litige, accident de circulation, animaux, cybercriminalité, etc.)

15.2 SDIS DU HAUT-LAC

Le rapport complet du SDIS du Haut-Lac peut être consulté sur le site de la Commune.

15.3 ORPC

Etant donné le rapport volumineux, le rapport complet de l'ORPC peut être consulté sur le site de la Commune.

16. BATIMENTS COMMUNAUX

16.1 COLLEGE DES SALINES – LOCAL JEUNESSE

Un nouveau local jeunesse a été aménagé dans les sous-sols du collège des Salines.

16.2 TRANSFORMATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

En septembre 2024, les travaux de transformation de l'ancienne poste en crèche ont débuté. Cette première phase, s'étalant de septembre à décembre, a principalement consisté en des interventions majeures visant à préparer la structure du bâtiment à sa nouvelle affectation.

Les premières étapes ont concerné la démolition des éléments obsolètes et non porteurs, permettant ainsi de libérer l'espace nécessaire aux futurs aménagements. Parallèlement, un travail minutieux de consolidation des structures porteuses a été réalisé afin d'assurer la stabilité et la pérennité de l'édifice.

Enfin, une phase importante de bétonnage a été entreprise, notamment pour la rampe extérieure, qui constituera un accès privilégié entre la future crèche et le verger communal. Ces interventions structurantes ont posé les bases solides nécessaires à la suite du chantier, qui se poursuivra avec les aménagements intérieurs et les finitions dans les mois suivants.

17. POLICE DU COMMERCE

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mis en place une campagne nationale sur un sujet particulier comme chaque année. En 2024, le thème choisi a porté sur l'indication des prix dans les magasins d'alimentation. Des contrôles ont été effectués et les règles à appliquer ont été rappelées à chaque commerce.

18. CULTURE ET TOURISME

18.1 MUSEE SUISSE DE L'ORGUE

Quelques nouvelles du musée de l'Orgue (texte tiré de leur rapport d'activité 2024) :

Visites au Musée : 617 visiteurs (768 en 2023)

Animation musicale : 441 auditeurs ont assisté aux concerts 2024

Expositions temporaires : Jacqueline Lambiel et Frédy Hauswirth ont exposé leurs huiles, gouaches et aquarelles pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Membres : 296 membres

Le comité se présente comme suit pour 2024 :

Présidente : Myriam Clerc

Vice-président : Dominique Morisod

Trésorier : Dominique Morisod

Membres : Philippe Aquoise, muséographe, Julien Cattin, Sylvie Pingeon, Alexandre Piano et Christophe Renaud

19. EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

19.1 ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE VILLENEUVE HAUT-LAC

Informations tirées du rapport de l'établissement scolaire pour l'année 2024 :

Effectif

L'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac compte 1'410 élèves au 31 décembre 2024, répartis dans 75 classes dont 12 se trouvent au collège de Prés-Clos et 6 au collège des Salines. Les 18 classes de Roche accueillent 327 élèves.

301 élèves résident à Roche. 78 d'entre eux fréquentent l'école secondaire et sont donc scolarisés à Villeneuve. Parmi les 223 élèves du primaire, 4 sont scolarisés à Villeneuve ou Rennaz.

72 enfants résidant dans l'aire de recrutement de l'établissement sont scolarisés hors de l'école publique. Parmi ceux-ci, 11 sont domiciliés à Roche et effectuent leur scolarité en école privée, dans des structures d'enseignement spécialisé ou à domicile.

Encadrement

Les élèves de l'entier de l'établissement sont encadrés par 152 membres du corps enseignant.

La société évolue et les défis scolaires sont de plus en plus importants. Les membres du corps enseignant accueillent dans leurs classes des élèves avec des besoins très divers liés à certains troubles mais aussi à des problèmes de comportement. L'enseignement doit être différencié, aménagé et les objectifs adaptés pour une partie des élèves.

Au côté des membres du corps enseignant, d'autres professionnels apportent leur soutien aux élèves :

- 3 enseignants occupant la fonction de médiatrice ou médiateur
- 15 assistantes à l'intégration
- 1 infirmière scolaire
- 1 éducatrice en milieu scolaire
- 1 conseillère école-famille
- 4 PPLS (psychologue, psychomotricienne, logopédiste en milieu scolaire)
- 1 conseillère en orientation professionnelle

Ces personnes, dans leurs fonctions respectives, se préoccupent de la santé, du bien-être, de la sécurité, de la réussite scolaire des élèves et de leur projet professionnel.

Le travail administratif est réalisé par 5 secrétaires et 1 apprentie. La direction de l'établissement est assurée par 3 doyennes, 3 doyens et 1 directrice.

Projets et activités

A côté de l'enseignement des différentes disciplines scolaires, un nombre important de projets et d'actions de prévention sont organisés pour les élèves par divers partenaires. En voici quelques exemples :

Cours de prophylaxie dentaire, animations sur le thème capital des énergies, séances sur la prévention des incendies, des dangers de la route, des dangers d'internet et des réseaux sociaux, cours d'éducation sexuelle, visites en entreprises et au salon des métiers, participation au Speed Recruiting du Chablais.

Depuis sa nouvelle élection, le Conseil d'Établissement dispose d'un budget pour concrétiser certains projets communautaires.

19.3 RAPPORT D'ACTIVITE 2024 – CONSEILLERE ECOLE – FAMILLE

Pour l'année civile 2024, 46 situations ont été traitées pour tout l'établissement scolaire Villeneuve Haut-Lac

28% relèvent du conseil ou situations dites consultatives et 72% relèvent du suivi.

Par ailleurs, dans 37% des situations la DGEJ intervient actuellement ou était déjà intervenue, soit à la suite d'un signalement des parents ou des professionnels entourant la famille.

20. TRANSPORTS SCOLAIRES

La Municipalité rappelle que le chemin préconisé pour se rendre à l'école de Pré Clos est celui qui longe la voie de chemin de fer et non le long de la route Cantonale. En effet, celui-ci permet d'assurer une meilleure sécurité des enfants de par son large trottoir et la vitesse limitée des véhicules.

La mise en place d'un pedibus a été discuté mais faute de bénévoles, il n'a pas pu être mis en place. Ce sujet sera relancé et une communication rééditée dans l'espoir qu'un tel service puisse voir le jour rapidement.

21. FORMATION ET JEUNESSE

21.1 CRECHE

Le permis de construire pour la transformation de l'ancienne poste de Roche en une garderie a été délivré le 26 juin 2024 Le chantier a ensuite débuté avec les travaux de désamiantage en septembre 2024. La durée des travaux est estimée entre 12 à 15 mois.

21.2 PASSEPORT VACANCES

Pour cette année, du mardi 2 juillet 2024 au 15 août 2024, 6 personnes domiciliées à Roche ont participé à l'une des 21 activités proposées par le Passeport vacances.

22. AFFAIRES SOCIALES

22.1 INTEGRATION – CLASSE DE FRANÇAIS

Le nombre d'élèves aux cours de français au 31 décembre 2024 était de 6 (7 en 2023).

23. INTEGRATION ET QUALITE DE VIE

23.1 BIENVENUE CHEZ VOUS

Le jeudi 14 novembre a eu lieu la 11e édition de "Bienvenue chez vous", un événement rassemblant les nouveaux habitants de la commune, les personnes récemment naturalisées et les nouveaux citoyens, qui s'est déroulé cette année dans la salle de gym du collège des Salines.

23.2 MERITES ET DISTINCTIONS

Le Bienvenue chez vous est aussi l'occasion de mettre en lumière et de remercier les habitants dont l'engagement, qu'il soit sportif, culturel ou bénévole, contribue à l'éclat de la commune à différents niveaux. M. Florian Ecoffey, président de la commission formée de Mélanie Buchs, Loanne Buchs, Linda Nadon et Aurélie Tulot, a eu l'honneur de décerner un mérite et deux distinctions. Il a également pu remettre en main propre le mérite de l'année passée à Habtom Amaniël, qui était absent lors de la précédente cérémonie. Les mérites sont décernés à : Pranavendra Reddy Tammireddy au vu des

excellents résultats réalisés lors des Olympiades suisses d'astronomie (médaille d'argent). Habtom Amaniël remise du mérite 2023 (absent pour cause d'entraînement à l'étranger) pour ses excellents résultats sportifs (course à pied). Les distinctions sont décernées à : Rita Delacrétaz en reconnaissance de sa contribution bénévole au ramassage des déchets sur la commune. Bénévoles de la déchetterie en reconnaissance de leur contribution au bon fonctionnement de la déchetterie lors des ouvertures du samedi matin.

23.3 COMMISSION D'ANIMATION

Afin de dynamiser la vie locale et favoriser la participation des habitations, les manifestations organisées en 2024 par la commission d'animation sont :

- 31 mars 2024 : Chasse aux Œufs de Pâques
- 20 avril 2024 : Bourse aux jouets
- 27 octobre 2024 : Halloween « Nuit de l'épouvante »
- 8 décembre 2024 : Fenêtres de l'avent au Grand cercllet
- 15 décembre 2024 : Fenêtres de l'avent aux Vurziens

23.4 SORTIE DES AINES

Cette année, elle a eu lieu le mercredi 18 septembre. Les aînés, accompagnés d'une délégation de la Municipalité, ont été en car visiter la fabrique « Jambon de Bosses AOP » et ils ont profité d'un bon repas dans la vallée d'Aoste. Cette magnifique journée est organisée par la commune et appuyée par M. De Carvalho.

23.5 JUBILAIRE

Municipalité a pu fêter le 90^{ème} anniversaire de Madame Zambelli le 21 mars, de Mme Buchilly le 26 octobre 2024, de Madame Weibel le 2 décembre 2024.

24. ESPACES LIVRES

Espace magnifique et très convivial, Madame Aurore Di Meo fait comme chaque année un travail remarquable et la Municipalité la remercie chaleureusement de sa disponibilité. Afin d'assurer une présence en cas de maladie par exemple, une nouvelle personne bénévole s'est engagée pour l'Espace Livres.

25. NATURALISATION

Le Greffe municipal continue à assurer les tâches usuelles en relation avec les demandes de naturalisations suisses dont notamment :

- renseignements généraux aux requérants ;
- vérification de la recevabilité des dossiers et contrôle des documents requis ;
- convocations des candidats pour l'établissement des rapports d'enquête, à l'audition de la Municipalité, établissement de la décision d'octroi de la bourgeoisie, avis de transmission des dossiers au Canton ;

Quelques chiffres :

1 dossier traité selon l'ancienne procédure est toujours pendants auprès des autorités cantonale et fédérale, la phase communale ayant été menée à bien.

19 nouveaux dossiers sont parvenus à Roche durant l'année écoulée (8 en 2024). 22 dossiers sont dans l'attente de recevoir l'autorisation de la Confédération de se faire naturaliser.

7 candidats ont obtenu la naturalisation suisse en 2024 (toutes procédures confondues).

26. ROCHE INFO – BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Le Roche Info, a été distribué à quatre reprises dans les ménages rotzérans, soit :

N°38 – mars 2024

N°39 – juin 2024

N°40 – septembre 2024

N°41 – décembre 2024

Il est disponible en tout temps sur le site internet de la commune.



27. CULTE

A la suite d'une rencontre avec les représentants de la Paroisse Catholique pour l'église Notre Dame de Lourdes, les communes du Cercle se sont prononcées favorablement pour participer aux travaux urgents et obligatoires pour le maintien du culte, à savoir : mise en conformité de l'électricité et remplacement des luminaires par des luminaires LED, réparations des portes et travaux urgents de peinture sur les colonnes.

28. SUIVI DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION (GESTION 2023)

Vœu N°1 Poursuivre les réflexions relatives aux aménagements de l'Étang du Grand-Cerlet et d'une nouvelle place de loisirs afin de présenter, à court terme, deux préavis y relatifs.

Réponse :

La Municipalité est consciente que ces aménagements sont nécessaires et qu'une demande forte existe pour intégrer des lieux de rencontres et de loisirs dans le quartier du Grand-Cerlet maintenant que les travaux de construction sont achevés. Elle travaille sur ces préavis depuis plusieurs mois et, actuellement, les premières offres sont rentrées et les propositions sont en cours d'étude. Un préavis global d'aménagements comprenant ces deux points sera présenté avant la fin de l'année 2024

Vœu n°2 Mettre en place un concept « bancs publics », avec un diagnostic de l'état actuel et un projet de nouveaux équipements afin de répondre aux besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Réponse :

La Municipalité travaille actuellement sur le concept de mobilité douce au sein de la commune. Dès qu'il sera mis en place, des aménagements seront réalisés sur certains tronçons qui passeront en zone 30 km/h et qui seront aménagés pour les personnes à mobilité réduite, avec notamment l'intégration de bancs. En attendant ces aménagements, qui seront réalisés aux alentours de 2030, une étude sera réalisée par le service de voirie afin de rajouter des bancs dans des endroits stratégiques, afin d'améliorer cette situation provisoirement.

Vœu n°3 Poursuivre le suivi du tassement de la butte anti-bruit de la gare.

Réponse :

La Municipalité est attentive à ce point et des mesures sont planifiées tous les ans. La première a été réalisée en mars 2023, une deuxième en mars 2024 et une troisième sera réalisée en mars 2025.

Comme annoncé lors de la dernière séance avec la Cogest, le résultat de la nouvelle campagne de relevés effectuée courant mars 2024, a révélé une différence de 5cm par rapport au relevé précédent.

Ne pouvant imputer cette différence à un tassement, la Municipalité a pris la décision de réorganiser une nouvelle campagne courant mars 2025.

Vœu n°4 Organiser une présentation à l'attention du Conseil communal du projet d'Agglomération Rivelac et du Plan vélo 2030.

Réponse :

Cette présentation a déjà été préprogrammée pour la séance du Conseil communal du 2 octobre

Vœu n°5 : Aboutir à un préavis sur un cheminement sécurisé entre le passage piéton de Pré Clos et le centre commercial.

Réponse :

La sécurisation définitive de ce passage est intégrée la stratégie sécurisation mobilité douce du plan Agglorivelac. En attendant, la Municipalité propose une sécurisation provisoire avec un accès non bitumé. Un préavis dans ce sens sera présenté au Conseil prochainement.

Vœu n°6 : Améliorer la signalisation routière aux abords du passage piéton de Pré Clos, par exemple avec la pose de signaux de proximité d'école ou des voyants lumineux plus conséquents.

Réponse :

La Municipalité travaille actuellement sur ce point, des offres sont en cours d'étude.

Vœu n°7 : Inviter les entreprises de contribuer à la qualité paysagère de la Commune en rangeant autour de leurs bâtiments et en évacuant en décharge des matériaux qui n'ont plus d'utilité.

Réponse :

Effectivement, force est de constater que les incivilités ne se limitent pas aux particuliers. La Municipalité notifie régulièrement aux entreprises concernées, par courrier, qu'elles doivent maintenir leurs sites propres. Parfois avec succès, parfois non, mais poursuivra dans ce sens dès que des incivilités seront notifiées.

Remarque n°1 La Commission de gestion constate qu'il n'y a pas de place assise autour du terrain de football. Ce manque pourrait être comblé.

Réponse :

Il est pris note de cette remarque, elle sera discutée avec le FC Roche qui n'a jamais fait de demandes dans ce sens. La buvette offre des places assises.

29. LISTE DES ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts	LVLAF	Loi vaudoise sur les allocations familiales
AI	Assurance invalidité	MA	Marge d'autofinancement
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale	MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
ASFICO	Autorité de surveillance des finances communales	OAJE	Office de l'accueil de jours des enfants
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	ORPCi	Organisation régionale de protection civile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices	PA	Plan d'affectation
AVS	Assurance vieillesse et survivants	PC	Prestations complémentaires
CAD	Chauffage à distance	PC	Protection civile
CIP	Caisse intercommunale de pensions	PM	Personne(s) morale(s)
DGMR	Direction générale de la mobilité et de routes	RC	Route cantonale
EC/EU	Eaux claires / Eaux usées	RI	Revenu d'insertion
ECA	Etablissement cantonal d'assurance	RIE3	Réforme de l'imposition des entreprises 3
ECF	Entreprise de correction fluviale	RTP	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
EPUDEHL	Epuration des eaux du Haut Lac	SDIS	Service de défense incendie et secours
EQH	Equivalent-habitant	SIT	Système d'information du territoire
FSG	Fédération suisse de gymnastique	SOCIR	Société coopérative immobilière de Roche
GFA	Groupement forestier des Agittes	TPC	Transports publics du Chablais
LACI	Loi sur l'assurance-chômage	UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire	USL	Union des sociétés locales
LC	Loi sur les communes	ZI	Zone industrielle

30. COMPTES COMMUNAUX 2024

30.1 TABLEAUX : COMPARAISONS AVEC LE DERNIER EXERCICE

	2024	2023	différence
Impôt sur le revenu	1'911'503.13 CHF	1'804'241.71 CHF	107'261.42 CHF
Impôt sur prestations en capital	29'906.60 CHF	73'169.65 CHF	-43'263.05 CHF
Impôt sur la fortune	262'468.47 CHF	225'341.05 CHF	37'127.42 CHF
Impôt à la source	117'947.00 CHF	87'645.17 CHF	30'301.83 CHF
Impôt spécial des étrangers	0.00 CHF	3'106.45 CHF	-3'106.45 CHF
Impôt travailleurs frontaliers	430'564.50 CHF	348'499.30 CHF	82'065.20 CHF
Impôt bénéfice personnes morales	189'728.95 CHF	286'473.85 CHF	-96'744.90 CHF
Impôt capital personnes morales	5'903.40 CHF	6'597.40 CHF	-694.00 CHF
Impôt immeubles personnes morales	37'395.75 CHF	32'154.05 CHF	5'241.70 CHF
Impôt récupéré après défalcation	15'520.37 CHF	1'782.51 CHF	13'737.86 CHF
Intérêts moratoires	39'063.34 CHF	27'659.14 CHF	11'404.20 CHF
Impôt foncier	394'211.85 CHF	377'517.95 CHF	16'693.90 CHF
Impôt sur les chiens	19'250.00 CHF	18'250.00 CHF	1'000.00 CHF
Droits de mutation	229'331.25 CHF	203'994.70 CHF	25'336.55 CHF
Impôt sur les successions	26'970.70 CHF	41'107.80 CHF	-14'137.10 CHF
Part sur gains immobiliers	407'845.90 CHF	48'667.15 CHF	359'178.75 CHF
Patentes alcools	15'996.95 CHF	16'676.35 CHF	-679.40 CHF
	4'133'608.16 CHF	3'602'884.23 CHF	530'723.93 CHF

30.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

	Budget 2024	Comptes 2024	Comptes 2024
	résultat net	résultat brut	résultat net
		sans amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes	avec amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes
Recettes	10'188'318.70 CHF	9'377'922.98 CHF	10'679'299.62 CHF
Dépenses	10'382'597.70 CHF	7'345'536.84 CHF	10'586'001.86 CHF
Déficit (bénéfice) présumé	-194'279.00 CHF		
Résultat		2'032'386.14 CHF	93'297.76 CHF

30.3 RECAPITULATION DES CHARGES ET RECETTES PAR NATURE

	Charges		
30	Autorités et personnel	1'482'611.30	CHF
31	Biens, services, marchandises	1'608'773.67	CHF
32	Intérêts passifs	118'643.86	CHF
35	Remboursements, participations	3'546'352.69	CHF
36	Aides et subventions	589'155.32	CHF
	Recettes		
40	Impôts	3'690'116.42	CHF
41	Patentes, concessions	69'263.55	CHF
42	Revenus du patrimoine	944'866.93	CHF
43	Taxes, émoluments	1'847'567.82	CHF
44	Parts aux recettes cantonales	407'845.90	CHF
45	Participations, remb. des collectivités publiques	2'398'937.56	CHF
46	Autres participations, subventions	19'324.80	CHF
	Total exploitation	7'345'536.84	CHF 9'377'922.98 CHF
	Amortissements, attributions / prélèvements aux fonds de financement		
33	Amortissements	1'821'710.55	CHF
38	Attributions fonds de financement	805'606.12	CHF
48	Prélèvements fonds, financements spéciaux		688'228.29 CHF
	Total amortissements, attrib./prélèv.	9'972'853.51	CHF 10'066'151.27 CHF
	Total effectif		
39/49	Imputations internes	613'148.35	CHF 613'148.35 CHF
	Total général	10'586'001.86	CHF 10'679'299.62 CHF
	Résultat 2024 - augm. du capital	93'297.76	CHF
	Balance	10'679'299.62	CHF 10'679'299.62 CHF

30.4 AMORTISSEMENTS

330	Amort. patrimoine financier	
342.33	Ancien Moulin, amortissement	1.00 CHF
31.330.00	Amortissement patrimoine financier	1.00 CHF
21.3301	Pertes sur impôts PP & PM	77'214.77 CHF
20.3301.1	Pertes sur débiteurs - divers	16.24 CHF
20.3301.45	Pertes sur débiteurs - déchets	150.80 CHF
	Total du patrimoine financier ordinaire	77'383.81 CHF

331	Amort. obligatoire patr. admn.	
11.331	Plan directeur communal, amortissement	1.00 CHF
354.331	Amortissement	70'000.00 CHF
359.331	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos 1ère étape	86'000.00 CHF
351.331.1161	Amortissement Collège des Salines, CAD	4'740.00 CHF
359.331.1206	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos	86'100.00 CHF
359.331.1313	Amortissement Collège Prés-Clos, piste de saut 13/2013	5'340.00 CHF
352.331.1318	Amortissement Rotzérane, raccord. CAD préavis 18/2013	2'160.00 CHF
359.331.1318	Amortissement Collège Prés-Clos, raccord CAD préavis 18/2013	1'880.00 CHF
354.331.1425	Amortissement Maison Saulniers, raccord. CAD 25/2014	1'900.00 CHF
812.331.1433	Amortissement Génie civil station des Lizettes, 33/2014	79'000.00 CHF
812.331.1433.1	Amortissement appareillage station des Lizettes 33/2014	21'610.00 CHF
430.331.1536	Amortissement aménagement piétonnier et 128 places, 36/2015	25'800.00 CHF
430.331.1538	Amortissement réaménag. rue du Grammont, préavis 38/2015	5'869.00 CHF
344.331.1652	Amortissement réfection appartement Salines 4 52/2016	4'350.00 CHF
352.331.1653	Amortissement Rotzérane, réfection partielle 53/2016	6'800.00 CHF
344.331.1716	Amortissement réfection d'appartement au 1er étage 16/2017	10'203.00 CHF
431.331.1720	Amortissement éclairage public complémentaire Grand-Cercllet	800.00 CHF
343.331.1721	Amortissement rempl. chauffage maison des Vurziers 21/2017	2'500.00 CHF
430.331.1830	Amortissement réaménagement à la Rte du Simplon 30/18	24'620.00 CHF
431.331.1830	Amortissement réaménagements à la route du Simplon, 30/2018	1'480.00 CHF
811.331.1833	Amortissement réfection chemin de l'Alex, préavis 33/2018	5'078.00 CHF
42.331.1834	Amortissement PGA et RPGA 34/2018	10'400.00 CHF
343.331.1940	Amortissement réfection de l'appt. au rez, Vurziers 40/2019	1'294.00 CHF
351.331.1941	Amortissement internet Collège Salines, préavis 41/2019	12'750.00 CHF
46.331.1946	Amortissement collect. drainages agricoles 46/2019	9'437.10 CHF
19.331.1952	Amortissement logiciel communal et serveur 52/2019	19'294.00 CHF
351.331.2168	Amortissement stores Collège des Salines, préavis 68/2021	3'603.00 CHF
351.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	3'423.00 CHF
352.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	7'641.00 CHF
353.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	785.50 CHF
354.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	3'348.50 CHF
359.331.2207	Amortissement système d'accès bâtiments, préavis 07/2022	3'507.00 CHF
430.331.2319	Amort. réfection RC 780 et rue de la Gare, préavis 19/2023	3'578.75 CHF
342.331.34	Amortissements Ancien Moulin, rénovation et transformation	30'000.00 CHF

Total du patrimoine administratif ordinaire

555'292.85 CHF

30.5 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE

380 Attrib. fonds résér., renouvel.

352.380	Attribution fonds de réserve	200'000.00 CHF
31.3809	Attribution fonds de réserve	500'000.00 CHF

Total des fonds de réserves, renouvellement

700'000.00 CHF

381 Attrib. financements spéciaux

46.3811.1	Attribution à fonds de réserve	2'468.02 CHF
811.3813	Attribution fonds de réserve -Réseau	83'723.65 CHF
21.3819	Attribution au financement de manifestations touristiques	4'195.40 CHF
431.3819	Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables	15'219.05 CHF

Total des fonds de réserves, financements spéciaux

105'606.12 CHF

30.6 PRELEVEMENTS AUX FONDS DE RESERVE

480	Prélèvement fonds réserve	
355.48	Prélèvement à fonds de réserve Temple	26'074.20 CHF
47.480.1936	Prélèvement à fond de réserve	264'052.00 CHF
481	Prélèvement financ. spéciaux	
42.481	Prélèvement à fonds de réserve	340'784.70 CHF
45.481	Prélèvement fonds de réserve	9'481.77 CHF
812.481	Prélèvement au fonds de réserve eaux	47'835.62 CHF
Total prélevé des fonds de réserves		688'228.29 CHF

30.7 RECETTES ALEATOIRES

21.4040	Droits de mutation	229'331.25 CHF
21.4050	Impôt successions et donations	26'970.70 CHF
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons/rachat ADB	15'520.37 CHF
21.4221	Intérêts moratoires	39'063.34 CHF
21.4411	Part sur gains immobiliers	407'845.90 CHF
Total des recettes aléatoires disponibles		718'731.56 CHF

30.8 PEREQUATION ET DEPENSES THEMATIQUES – DECOMPTE FINAL 2023

Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2023

	Acomptes facturés	Décompte final	Différence
Facture sociale (Péréquation indirect)	1 048 964.00 CHF	724 042.00 CHF	-324 922.00 CHF
Alimentation fonds de péréquation	-556 315.00 CHF	-821 935.00 CHF	-265 620.00 CHF
Réforme policière	129 801.00 CHF	118 678.00 CHF	-11 123.00 CHF
Totaux	622 450.00 CHF	20 785.00 CHF	-601 665.00 CHF

30.9 FACTURE SOCIALE – DECOMPTE FINAL 2023

Facture sociale – décompte final 2023

	Roche 0.0913228%	État 100%
PC à domicile et hébergement	237 701.70 CHF	260 287 418.00 CHF
Assurance maladie	113 533.70 CHF	124 321 358.00 CHF
RI + participation cantonale à l'assurance chômage	203 260.60 CHF	222 573 884.00 CHF
Subventions et aides aux personnes handicapées	115 207.70 CHF	126 154 434.00 CHF
Prestations famille et autres prestations sociales	61 740.60 CHF	67 607 032.00 CHF
Bourses d'études et d'apprentissage	25 796.90 CHF	28 248 050.00 CHF
Accord Etat-communes et supplément C.E.	-33 198.80 CHF	-36 353 268.00 CHF
Décompte final	724 042.40 CHF	792 838 908.00 CHF
./. acomptes 2023 facturés	-1 048 964.00 CHF	
Intérêts de retard	0.00 CHF	
Montant net	-324 921.60 CHF	792 838 908.00 CHF

30.10 INVESTISSEMENTS 2024

A noter que les investissements 2024 se sont élevés à :

Préavis	Titre	Investissements 2024
34/2014	PPA ZI Les Vernes, volet financier, préavis n° 34/2014	(16 237.60) CHF
34/2018	Elaboration du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) (34/2018)	37 287.15 CHF
08/2022	Réfection chemin AF 1ère étape (08/2022)	227 862.60 CHF
22/2023	Prest. Ingénieur civil route de desserte les Vernes (22/2023)	13 830.90 CHF
25/2024	Amélioration de l'éclairage public (25/2024)	112 777.13 CHF
31/2024	Etude chemins AF 2ème étape (31/2024)	26 720.95 CHF
34/2024	Espace détente (34/2024)	3 221.40 CHF
20/2023	Transformation du bâtiment en une garderie (20/2023)	325 046.85 CHF
28/2024	Mise en valeur du temple (28/2024)	26 074.20 CHF
27/2024	Remplacement conduite d'eau "Chambon"	26 504.45 CHF
		783 088.03 CHF

30.11 COMMENTAIRES PAR COMPTES ET RUBRIQUES

- 101.300** Traitement des vacances du Conseil communal sur l'exercice et en lien avec les travaux des commissions, suivi des dossiers et séance du Conseil communal.
- 102.300** Charge du traitement de base de la Municipalité en hausse à la suite de la validation du préavis 73/2021 Fixation des indemnités de la syndique, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026. En hausse par rapport à 2023 due au fonctionnement à 4 en début d'année 2023.
- 102.3001** En hausse par rapport à 2023 due au fonctionnement à 4 en début d'année 2023.
Une contrepartie vient également au revenu des comptes **102.436** et **11.439**, pour les prestations effectuées dans le cadre des organismes régionaux (ORPC, ASPIHL, ARASAPE, EPUDEHL et autres...). Le compte 102.436 est en hausse de revenus par rapport au budget à la suite de l'implication plus importante des Municipaux au sein de ces organismes.
- 102.3072** Charges de prévoyance professionnelle en lien avec la masse salariale.
- 11.301** Frais de traitement de l'entier du personnel communal (administratif, technique & bâtiments, conciergerie et voirie). Légèrement plus élevé que le budget du à l'engagement temporaire d'une préposée itinérante pour assurer la formation de la nouvelle préposée au service de la population.
- 11.3011** Frais de traitement du personnel occasionnel pour remplacer à l'administration lors de vacances ou d'arrêt maladie longue durée.
- 11.303** En lien avec la masse salariale réelle d'exercice.
- 11.304** En lien avec la masse salariale réelle d'exercice.
- 11.305.2** Assurance maladie perte de gain. Cette assurance a été contractée par la Municipalité, afin d'assurer les éventuels cas d'assurance. La répartition de la charge est assurée à 60% par l'employeur et à 40% par les employés.
- 11.309** Frais de formation : en hausse par rapport à 2023 ainsi qu'au budget, en raison des formations nécessaires pour le boursier et la préposée au service de la population, afin de leur permettre d'accomplir efficacement leurs différentes tâches.
- 11.3185** En hausse par rapport au budget et à 2023, en raison de l'engagement d'un boursier itinérant pour la clôture des comptes 2023, dans le cadre de la transition liée au poste de boursier.
- 11.319** Ce poste comprend les participations de la commune aux institutions de droit privé avec l'UCV, Aigle Région, Radio Chablais etc.
- 11.36590** Comme chaque année, la Municipalité a fait des dons à certaines associations qu'elle estime méritantes.
- 11.436** Remboursement des indemnités d'assurance. En lien avec le compte 11.3011.09.
- 11.439.02** Remboursement en lien avec les prestations du Boursier communal pour le compte de l'AVCD + diverses mises à dispositions.
- 11.4901** Montant total correspondant à la répartition des heures effectuées par les employés communaux dans les différents dicastères. Ces montants incluent les rémunérations nettes ainsi que l'ensemble des charges sociales correspondantes. Cette somme est équilibrée par

les différentes imputations internes en charges dans les divers centres de coûts. Elle est en hausse par rapport au budget, en raison d'une réadaptation globale des imputations salariales dans les différents comptes, visant à refléter plus fidèlement la réalité opérationnelle. Ce travail d'ajustement est toujours en cours et sera finalisé avec la mise en place de la norme comptable MCH2.

- 15.351 Part de la subvention cantonale pour les Fondations d'écoles de musique (FEM), pour une somme de CHF 9.50 par habitant.
- 15.3523.1 Part de la subvention communale accordée aux élèves de l'école de musique.
- 18.3517 Participation de notre commune au déficit du bassin n°7 des lignes de transports. Le montant est lié à la fréquence des cadences ferroviaires. Le montant réellement facturé s'est avéré inférieur à celui prévu au budget, en raison de charges de transport finalement moins élevées que celles anticipées.
- 19.315 Charges liées aux travaux de maintenance effectués par nos partenaires informatiques. En diminution par rapport à 2023, en raison de la baisse des prestations nécessaires suite à la finalisation de l'externalisation des données.
- 21.3184 Charges liées aux procédures de poursuites engagées par l'État.
- 21.3301 Chiffres défalqués et donnés par la recette, correspondant aux pertes sur les impôts des PP, IS & PM.
- 21.4001 Montant de la perception des impôts des personnes physiques. Cette somme comprend les taxations définitives des années antérieures ainsi que les acomptes 2024. En légère hausse par rapport à 2023 mais inférieur au budget, revu à la baisse dans le budget 2025.
- 21.4001.1 Rubrique en lien avec les perceptions des prestations en capital (impôt perçu sur les retraits du deuxième plier LPP, etc.).
- 21.4011 Montant de la perception pour les personnes morales pour leurs activités sur la commune, basé au 31.12.2024. En baisse par rapport au budget et à 2023. Ce montant est très difficile à estimer car très variable d'une année à l'autre pour notre commune.
- 21.4040 Le droit de mutation est un impôt perçu en cas de transfert de la propriété d'un bien immobilier. Le droit de mutation est dû par l'acquéreur.
- 21.4050 Cet impôt est dû lors de succession. Ces entrées sont impossibles à budgéter. Elles sont pour 2024 beaucoup moins importantes qu'en 2023 et 2022 mais en lien avec les années antérieures.
- 21.4066 Taxe relative au nombre de nuitées effectives sur la commune.
- 21.4090 Revenus sur le rattrapage ou rachat des actes de défaut de bien.
- 21.4101 Police du commerce taxe des boissons alcooliques 2024 (sur place ou à l'emporter), sur notre commune.
- 21.4309.1 Nouveau compte correspondant à l'activation des charges foncières pour la participation des propriétaires fonciers aux travaux des Vernes. A mettre en lien avec les comptes 42.332.1434 et 42.332.2058.
- 21.4411 Part de revenu lié aux impôts et taxes perçues sur les gains immobiliers. En très nette augmentation par rapport au budget et à 2023 mais très difficile à anticiper.

- 21.451 Participation cantonale en lien avec la compensation allouée dans le cadre de RIE III.
- 21.4903 Versement de la part bénéficiaire du compte du service des eaux. Cette somme représente la rétribution de ce service industriel à l'administration communale pour l'exploitation de ses ressources. En lien avec le compte 812.3903.
- 22.352.1 Alimentation de la péréquation directe 2024, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par le Département des Finances de l'État de Vaud.
- 22.422 Revenu des placements et titres, du portefeuille communal
- 22.452.1 Retour de la péréquation directe 2023, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par le Département des Finances de l'État de Vaud. Un retour de péréquation pour l'année en cours de CHF 1'705'850.00, contre CHF 1'501'496.00 budgété, soit un écart favorable de CHF 204'354.00.
- 22.452.10 Retour de la péréquation directe 2022, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par le Département des Finances de l'État de Vaud.
- 31.331.2206 Amortissement budgété en 2024 mais amorti en 2023 par le compte 31.332.2206.
- 31.331.2206 Amortissement budgété en 2024 mais pas amorti car pas terminé en 2024.
- 31.3809 Préfinancement du Projet Duo
- 31.423 Locations de terrains ainsi que de la parcelle n° 315 selon accord du 8 mai 2024 avec Holdigaz
- 31.451 Subvention cantonale pour le traitement d'un arbre remarquable financé en 2023.
- 33.424 En lien avec la quantité de bouteilles de vin en stock au 31.12.2024 par rapport à l'année précédente. Fin 2024, la quantité en stock était inférieure à 2023. A mettre en lien avec le compte 33.313.4 qui était une charge en 2023 car le stock était plus important que 2022.
- 33.435 Produit issu de la vente du vin communal. Les ventes en 2024 sont inférieures à celles de 2023, en raison d'une récolte plus faible en 2023, ce qui a entraîné une diminution des volumes disponibles à la vente.
- 340.4232 Revenu locatif des places de stationnements jaunes du domaine privé communal.
- 342.322.34 Intérêts bancaires légèrement supérieur au budget car renouvellement du prêt en novembre 2023 (après établissement des budgets) avec un taux à 1.88%.
- 343.331.2318 Amortissement budgété en 2024 mais comptabilisé en 2023 compte 344.332.23.18. Cet amortissement avait été comptabilisé dans le mauvais compte comme expliqué dans le RG 2023.
- 343.4231 Augmentation des revenus due à une augmentation du loyer à la suite des travaux dans un des appartement (préavis 18/2023). L'appartement est loué depuis le 01.03.2024.
- 348.332.2320 Amortissement d'une partie des travaux du bâtiment de l'ancienne poste, budgété en 2024 mais reporté à 2025 en raison de la poursuite des travaux. Le prélèvement à la réserve 348.481 est lui aussi reporté.

- 350.322 Intérêts bancaires légèrement supérieur au budget car renouvellement du prêt en novembre 2023 (après établissement des budgets) avec un taux à 1.88%.
- 351.314 Augmentation par rapport au budget et à 2023, en raison de plusieurs travaux nécessaires et urgents : remplacement de luminaires bruyants et défectueux par des luminaires LED, remplacement de fenêtres, ainsi que la réalisation d'un audit énergétique visant à améliorer la performance du bâtiment.
- 352.322 Remboursement d'un des prêts à l'échéance du renouvellement courant 2022. Les intérêts inhérents sont donc supprimés.
- 352.3803 Attribution préfinancement travaux Rotzérane.
- 353.332 Amortissement du préavis 13/2022 relatif aux travaux dans le local voirie.
- 355.3321.2058 Amortissement en une fois des travaux de mise en valeur du temple préavis 28/2024.
- 357.314.1 Diminution due au transfert du nettoyage de l'UAPE à l'ARASPE depuis aout 2024.
- 357.4271.1 Augmentation due à la facturation de charges jusqu'alors non facturées, bien qu'elles soient prévues contractuellement.
- 359.314 Augmentation liée à une intervention exceptionnelle de la société de nettoyage durant l'été 2024, pour la réalisation de nettoyages en profondeur, notamment des fenêtres et autres surfaces, qui n'avaient pas été effectués depuis plusieurs années.
- 359.322 Intérêts bancaires légèrement supérieur au budget car renouvellement du prêt en novembre 2023 (après établissement des budgets) avec un taux à 1.88%.
- 359.331.2210 Amortissement du préavis duo 10/2022 non réalisé car abandonné et remplacé par le préavis 36/2024.
- 42.3147 Travaux de sécurisation de Sauquenil effectués en 2023 et facturés en 2024.
- 42.3185 Honoraires en lien avec les différents dossiers du service et les charges d'expertises dont études Repetti, COORIDAT, Team + et Navitas.
- 42.332.1434 Amortissement du préavis 34/2014 pour le PPA des Vernes. A mettre en lien avec l'activation des charges foncières compte 21.4309.1.
- 42.332.2058 Amortissement des préavis 58/2020 + 17/2023 pour les travaux liés au giratoire des Vernes. A mettre en lien avec l'activation des charges foncières compte 21.4309.1 plus prélèvement à la réserve travaux (compte 42.481) selon conclusions des préavis.
- 42.481 Prélèvement de CHF 340'784.70 au fond de réserve travaux pour les préavis 58/2020 et 17/2023 selon conclusions.
- 430.3115 **Nouveau véhicule voirie**
- 430.315 Montant inférieur au budget, mais à mettre en lien avec le compte 44.315. En effet, les factures d'entretien peuvent être imputées soit au service des routes, soit à celui des parcs, les mêmes machines étant utilisées pour les deux. Si l'on additionne les montants des deux comptes, la somme globale reste conforme au budget.
- 431.3120 Diminution dû à la mise en place des nouveaux luminaires suite au préavis 25/2024.
- 431.3819 Attribuer au compte de réserve au bilan 9280.7.

- 431.4066 La commune a reçue CHF 15'219.05 sensiblement similaire à 2023 mais ce montant avait été directement déduit du compte 431.4066 pour l'attribuer en réserve au compte 9280.7.
- 431.411 Cette taxe est liée à la consommation électrique de l'ensemble de la commune. Plus faible que le budget due aux économies d'énergie réalisée suite aux mesures prises pour limiter la consommation d'énergie en particulier au niveau de l'éclairage public.
- 44.315 Augmentation due à plusieurs réparations nécessaires sur les véhicules de la voirie. Mais à mettre en lien avec le compte 430.315. En effet, les factures d'entretien peuvent être imputées soit au service des routes, soit à celui des parcs, les mêmes machines étant utilisées pour les deux. Si l'on additionne les montants des deux comptes, la somme globale reste conforme au budget.
- 45.311.1 Charge liée à la mise à disposition de la déchetterie sur le site du centre de Sogetri à Roche.
- 45.3180.10 Charges de transport des déchets ainsi que dans la péréquation des transports selon contrat SATOM.
- 45.4342 Taxe perçue liée au nombre d'habitants, stable entre 2023 et 2024.
- 45.4342.01 Rétribution de Gedechablais calculée en fonction des sacs taxés incinérés.
- 45.4361 Perception de divers tiers : Gastro vert, VetroSwiss et Texaid. Supérieur au budget car redistribution de deux années de Gastro vert.
- 45.481 Prélèvement au compte de recettes affectées pour équilibrer le compte selon les exigences de la loi sur la comptabilité des communes.
- 45.4909 Recettes liées aux amendes pour non-respect des règles concernant le tri des déchets suite à l'installation de caméra de surveillances aux abords de certains eco-points.
- 46.314 Entretien annuel des collecteurs EC, entretien des sacs de route et de la taxe de traitement, participation à la déviation du collecteur Bischof SA en 2022.
- 46.319.1 Remboursement d'un trop perçu en 2023.
- 46.322.0819 Intérêts bancaires légèrement supérieur au budget car renouvellement du prêt en novembre 2023 (après établissement des budgets) avec un taux à 1.88%.
- 46.3526.1 Montant facturé par l'entité intercommunale EPUDEHL pour le transport et le traitement des eaux usées. Montant calculé en EQH par habitant selon les modalités de la convention. Ce montant est en diminution par rapport à 2023 due à différentes mesures pour diminuer la charge des eaux usées.
- 46.3526.2 Charge facturée par EPUDEHL en relation avec la taxe fédérale sur les micropolluants, correspondant à CHF 9.00 par habitant. En lien avec le compte de revenu 46.4526.
- 46.3811.1 Attribution au fonds de réserve pour l'entretien futur de nos collecteurs afin d'équilibrer le compte 46. A mettre en lien avec 46.434.01 et .02.
- 46.434.01 En diminution, en raison de l'absence de rentrées exceptionnelles liées à de nouvelles constructions. Idem pour eaux claires.
- 47.332.1936 Amortissement du préavis 36/2019 à mettre en lien avec le prélèvement à la réserve 47.480.1936 selon conclusions du préavis.

47.3147.2	Frais pour entretien Canal du Haut Lac. A mettre en lien avec comptes 47.451 et 47.452.
51.352.01	Montant facturé par l'entité intercommunale ASPIHL pour la participation de la commune à l'ensemble des coûts scolaires du Cercle de Villeneuve. Montant calculé selon une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves.
61.437	Revenu des amendes d'ordres ou des sentences municipales notifiées durant l'exercice 2024. En nette augmentation due à l'installation de caméras de surveillance et de contrôles plus accrus sur les chemins de plaine.
61.451	Solde après décompte final de la péréquation 2022 par l'état de Vaud.
65.3521.1	Selon comptes du SDIS en annexe.
713.3654.2	Participation de notre commune à l'accueil de jour de la petite enfance. La clé de répartition est basée sur le nombre d'habitants et de la consommation des heures sur la commune. Décompte final moins élevé que budget à la suite de la non-ouverture de certaines structures et une optimisation des coûts.
713.3654.7	Participation à l'accueil de jours des enfants (FAJE) pour une contribution socle hauteur de CHF 5.00 par habitant.
72	L'ensemble des charges concernant la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) sont conformes au budget mais en augmentation par rapport à 2023 selon le décompte provisoire de la DGAIC.
811.314	Supérieur au budget dû à la pose d'une borne hydrante nécessaire pour assurer la sécurité incendie d'une partie de la plaine. A mettre en lien avec 811.4363 et 811.465.
811.3901	Charge liée aux prestations du fontainier en faveur de la Commune de Roche et occasionnellement pour des Communes du Haut-Lac. En lien avec le compte de revenu 811.4359.
811.434	Perception de la taxe unique de raccordement au service des eaux à la délivrance du permis de construire puis le solde à l'annonce de fin de travaux via l'ECA.
811.435	Produits de la vente d'eau aux abonnés de notre commune (interne).
812.312.1+2	Détail et ventilation des charges participatives de notre commune à l'association intercommunale d'EPUDEHL. Chaque rubrique est clairement libellée pour en favoriser la lecture.
812.322	Intérêts bancaires légèrement supérieur au budget car renouvellement du prêt en novembre 2023 (après établissement des budgets) avec un taux à 1.88%.
812.3903	Imputation interne des services industriels, en faveur du ménage communal.
812.4351	Produits de la vente d'eau à EPUDEHL sur cet exercice. En nette diminution par rapport aux années précédentes due à une vente d'eau elle aussi en nette diminution. En effet, suite à la mise en place de certaines infrastructures dans d'autres communes, cela impacte directement la vente d'eau pour Roche.
812.4351.3	Part des charges et prestations facturées à EPUDEHL dans le cadre du mandat de gestion intercommunale que Roche et Villeneuve ont passé avec cette structure.
812.481	Prélèvement au compte de recettes affectées 9280.63 pour équilibrer le compte.

31. CONCLUSIONS

Au terme de ce rapport, la Municipalité tient à remercier le Conseil communal pour sa confiance et adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés rotzérannes, ainsi qu'au personnel communal comme toujours autant sollicité par le volume en augmentation et la complexité des tâches à accomplir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

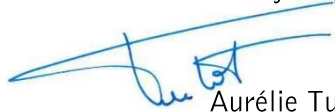
Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 42/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2024 ;
- Ouï** le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2024 ;
 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2024, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 10'586'001.86 et des revenus pour un montant de CHF 10'679'299.62 ;
 3. De valider l'excédent de recettes 2024 de CHF 93'297.76 ;
 4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'541'670.81 à CHF 1'634'968.57;
 5. D'approuver le présent rapport de gestion 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité le 13 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique


Aurélie Tulot



la Secrétaire municipale


R. Duronio

Municipal délégué : Municipalité *in corpore*

Annexes : Rapport de la fiduciaire
Comptes par ordre administratif
Liste des investissements du patrimoine administratif et financier
Bilans comparés